

OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	16
5. Comptes annuels	20
5.1 Bilan.....	21
5.2 Hors-bilan	23
5.3 Compte de résultat.....	24
5.4 Annexes.....	25
6. Inventaire.....	39

Société de gestion	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT 22, rue Vernier - 75017 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine
Commercialisateurs	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- pour les parts A et I : capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance au moyen d'une gestion discrétionnaire dans la sélection de titres dont les activités sont liées à des thématiques de développement durable telles que la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète ou encore l'amélioration des conditions de vie des individus.

Indicateur de référence : Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate, cet indice est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats ou d'émetteurs privés, libellés en euro, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital (coupons réinvestis).
- 40% MSCI Europe Ex UK : cet indice est un indice action composé des actions des marchés des grandes et moyennes capitalisations des pays développés d'Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des titres.

Le portefeuille sera exposé entre 40 et 80% de l'actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire et entre 20 et 60% aux marchés actions.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC. La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre -1 et +8.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Par ailleurs, afin de réaliser l'objectif de gestion, trois filtres sont appliqués à l'univers de départ pour les poches Actions et Taux :

1. Pour nous prémunir contre le risque de réputation des entreprises, nous avons décidé d'exclure les entreprises sujettes à des événements très controversés, qui impactent très négativement l'environnement et/ou la société et/ou la gouvernance. Nous utilisons pour cela le fournisseur de données MSCI ESG qui note les controverses en fonction de leur sévérité entre 0 (controverse la plus sévère) et 10 (controverse la moins sévère). Le FCP n'investira pas dans les valeurs dont le score de controverses correspond à 0 et 1 qui mettent en évidence de graves problèmes structurels dans les entreprises.
2. Le FCP n'investira pas dans des sociétés dont l'activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles et dans la distribution, le transport, la production d'équipements ou entreprises de services réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans les sociétés précitées. Le FCP n'investira pas dans les producteurs de tabac.
3. Enfin, pour renforcer son analyse le gérant de portefeuille a accès la base de données ISS-Oekom. Cette base de données fournit aux gérants des informations sur l'impact des produits et de services d'une entreprise sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Le fichier fourni par ISS-Oekom contient à la fois une évaluation globale sous la forme d'un score de durabilité qui se situe entre -10 et 10, ainsi que des informations plus détaillées concernant chaque objectif de durabilité. Ainsi, le FCP n'investira pas dans les titres dont le score de durabilité est inférieur à 0.

Dans la limite de 20% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ne disposant pas d'une note OEKOM, sous réserve d'une présentation d'un « cas d'investissement » en Comité interne dédié. Le cas présenté démontrera un fort potentiel de progression sur ces problématiques. L'intégration de la valeur en portefeuille devra être approuvée par ledit Comité.

A travers ces trois filtres précités, le FCP a notamment pour vocation de mettre en œuvre une stratégie d'investissement centrée autour de trois thèmes : la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète et l'amélioration des conditions de vie des individus.

Dans un second temps, les gérants sélectionneront de manière discrétionnaire les titres en fonction de leur notation de controverse par MSCI et de leur score de durabilité ISS-Oekom.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une performance attractive à moyen terme.

Plus spécifiquement, l'articulation dans la sélection des titres se fait en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

L'approche fondamentale de la gestion repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance, de la qualité de son management et de sa communication financière.

La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui sélectionne des sociétés « leader » sur les niches et à fort potentiel de croissance.

Poche « taux » :

Les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une analyse « crédit » de l'émetteur, d'une étude réalisée sur la structure du titre, d'une étude comparative de la modélisation du prix de revient du titre, ainsi que d'une analyse juridique du support.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra être investi entre 30% et 50% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus seront libellés en toutes devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 40% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs pourront relever de toutes tailles de capitalisation et de toutes les zones géographiques, y compris les émergents à hauteur de 10% de l'actif net.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être investi entre 50% et 70% de l'actif net, dans des titres de créance et à des instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 60% de l'actif net.

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations high yield,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir dans la limite de 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	20%
FIA de droit français*	20%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	20%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
 - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Credit Default Swaps (CDS) single-name et sur indices
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
 - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations remboursables en actions
 - Obligations contingentes convertibles dans la limite de 10% de l'actif net
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - exposer le portefeuille aux marchés des actions et de devises ;
 - exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
 - de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devis, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais il pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum

Il est rappelé que la somme des engagements et de l'exposition liée à la détention de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC, d'instruments dérivés et d'instruments intégrant des dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces de garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Risques principaux :**Risque de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides)

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part A : Tous souscripteurs, destinée notamment à servir de support à des contrats d'assurance-vie.

Part I : Réservée aux investisseurs institutionnels.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui recherchent, sur la durée de placement recommandée, une exposition à une stratégie ISR. Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Ofi Invest Asset Management - Service Juridique - 22, rue Vernier - 75017 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 24 avril 2009.
- Date de création du Fonds : 15 mai 2009.

rapport d'activité

2022 restera dans les mémoires comme l'une des très mauvaises années de ces dernières décennies, avec un krach historique sur les obligations et une correction sur les actions. Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine en février, les interrogations portaient sur le caractère durable ou transitoire de l'inflation et sur l'impact du variant Omicron. La guerre en Ukraine, associée à une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et à un embargo sur le gaz russe, a bouleversé les perspectives. Face à une inflation élevée et persistante, la plupart des grandes banques centrales se sont engagées avec détermination dans un cycle de hausse des taux directeurs et de réduction de leur bilan. Les effets sur l'inflation se sont fait sentir en fin d'année aux Etats-Unis et tardent encore à se manifester en Europe. Toutefois, anticipant la fin du resserrement des politiques monétaires, les marchés actions ont réduit leurs pertes en fin d'année. Un rebond insuffisant toutefois pour terminer dans le vert tandis que les marchés obligataires confirmaient une année noire. Parmi les rares actifs en hausse en 2022, le pétrole et le dollar se distinguent.

L'environnement économique :

L'activité économique mondiale a subi un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu en 2022, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La hausse des prix, le durcissement des conditions financières par la plupart des Banques centrales, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de Covid ont pesé sur la dynamique économique mondiale.

L'année 2022 a ainsi connu une contraction du PIB américain au premier semestre de 2022, suivi d'un repli dans la zone euro au second semestre, et une persistance du Covid et des confinements en Chine, sur fond de crise grandissante du secteur immobilier. En parallèle, le chômage est au plus bas de l'histoire de la Zone euro à 6,5 % et le plein emploi s'est maintenu aux Etats-Unis. Selon les prévisions d'octobre 2022 du FMI (Fonds Monétaire International), la croissance mondiale devrait ralentir de 6 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Dans le détail, la croissance aux Etats-Unis devrait passer de 5,7 % en 2021 à 1,6 % en 2022 pour tomber à 1 % en 2023. Malgré la guerre en Ukraine, la zone euro résiste mieux en 2022 avec une croissance attendue par le FMI de 3,1 % contre 5,2 % en 2021, mais elle risque de tomber à 0,5 % en 2023. Selon ces mêmes prévisions, l'inflation mondiale qui s'est affichée à 4,7 % en 2021, devrait bondir à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

Les Banques Centrales :

L'année 2022 a marqué un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales. L'inflation n'étant pas maîtrisée et la balance des risques restant orientée à la hausse tout au long de l'année 2022, les banques centrales ont été pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix ne s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux s'est complexifié. Ils ont réaffirmé, à la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs au second semestre.

En un an, la Réserve fédérale américaine (Fed) a opéré une progression spectaculaire de ses taux directeurs : les taux à court terme, qui oscillaient encore entre zéro et 0,25 % en mars, se situent désormais entre 4,25 % et 4,5 %, leur plus haut niveau depuis quinze ans. Il s'agit de la hausse la plus brutale depuis 1980.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé en juillet dernier sa première hausse de taux directeurs depuis 2011 et a fait passer en quelques mois son taux de dépôt de -0,50 % en juin à 2 % fin 2022, un rythme inédit. Le taux sur les opérations de refinancement à court terme est pour sa part remonté à 2,50%, au plus haut depuis fin 2008. La BCE a également indiqué qu'elle allait réduire à compter de mars 2023 son portefeuille de dette accumulée pendant les années de crise.

Impact sur les marchés financiers :

Sur le marché obligataire, l'année 2022 a été marquée par des mouvements spectaculaires. Face à un choc d'inflation imprévu renforcé par la crise en Ukraine, les banques centrales ont fortement relevé leurs taux, faisant plonger la valorisation des obligations. Ces décisions de politique monétaire impactent directement les taux long terme, dont la tendance haussière s'est amplifiée à partir de la fin de l'été. Cette hausse des taux long terme figure parmi les plus fortes des 40 dernières années. Le taux à 10 ans américain a bondi de 1,40 % en début d'année à 3,87 % fin décembre, frôlant même les 4,5 % en octobre. Le Bund allemand est passé de -0,10 % à 2,57 % sur l'année, tandis que le taux français de l'OAT (Obligation assimilable du Trésor) 10 ans grimpait de 0,25 % à 3,11 %.

De leur côté, les actions terminent également l'exercice 2022 dans le rouge, confirmant la corrélation inhabituelle des marchés actions et obligataires. Malgré la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la remontée brutale des taux et la crise énergétique, la

Bourse de Paris a finalement nettement limité ses pertes à -7,37 % (dividendes nets réinvestis) en 2022. Une performance qui doit beaucoup au rebond de plus de 15 % depuis son point bas atteint le 29 septembre. La plupart des autres Bourses européennes ont également limité leurs pertes en fin d'année, et l'indice Eurostoxx termine l'année sur une baisse de 12,31 % (dividendes nets réinvestis). En revanche, la résistance des bourses européennes contraste avec la chute de Wall Street, où le S&P 500 a reculé de plus de 20 % (dividendes nets réinvestis, couvert en euro) en 2022 et a enregistré son pire exercice depuis la crise financière de 2008. Mais c'est le secteur technologique, jusqu'ici bénéficiaire des taux d'intérêt proches de zéro, qui a été l'un des principaux contributeurs au repli général. Le Nasdaq à forte coloration technologique a ainsi chuté de plus de 28 % (dividendes nets réinvestis). Également dans le rouge, on trouve les secteurs des télécommunications et de la consommation non-essentielle, alors que le secteur de l'énergie a, au contraire, profité de la hausse des cours pétroliers et gaziers.

LA POLITIQUE DE GESTION

La politique d'allocation

En début d'année 2022, nous avons maintenu une surexposition au marché européen, mais assortie de protections, compte tenu de sa performance. La sous-sensibilité obligataire est demeurée sur tout le trimestre. Nous avons soldé nos dernières expositions périphériques sur l'Espagne. Pour bénéficier d'une probable pentification de la courbe de taux dans le contexte de normalisation anticipée des politiques monétaires, nous avons pris sur le trimestre des positions sur le segment 10-30 euro. De même sur les actions, la remontée des taux nous paraît propice au secteur bancaire. Nous mettons en place une position de surperformance sur ce secteur que nous débouclerons au moment de l'écèlement du conflit russo-ukrainien.

Au cours du second trimestre, le conflit se prolongeant, les signes d'une inflation durable et d'un ralentissement économique plus prononcé se font jour. Dans ce cadre, nous réduisons progressivement l'exposition actions, notamment au travers d'options. La sous-sensibilité obligataire reste de mise dans le contexte de normalisation des politiques monétaires. Nous mettons en place une position à l'aplatissement sur le 2-5 Euro, la BCE adoptant à son tour un ton nettement plus restrictif.

Au cours du troisième trimestre, dans des marchés toujours volatils, où les anticipations des banques centrales font la pluie et le beau temps, nous avons dans un premier temps renforcé la sous-exposition obligataire alors que les taux rebaissaient, puis pris nos profits après leur forte remontée. Sur les actions, après avoir mis en place des calls spreads au cœur de l'été pour tirer profit de la campagne de résultats, qui s'est révélée en effet bonne, nous avons retourné nos positions longues en positions vendeuses sur la zone Euro, sous la double menace de la remontée des taux et d'une récession à venir. L'écartement des spreads de crédit nous pousse à repondérer les obligations privées investment grade, le portage devenant très intéressant. Enfin nous avons pris des positions acheteuses de dividendes 2023 et vendeuses de positions en dividendes 2024 : autant les dividendes 2023 nous semblent peu à risque car basés sur les résultats 2022 plutôt bons et comportent encore beaucoup de valeur, autant les dividendes 2024 seront pleinement pénalisés en cas de récession. C'est donc une position défensive avec en outre un portage positif.

Le dernier trimestre voit les actifs risqués fortement rebondir jusqu'en décembre, aidés par une stabilisation des taux et des attentes de pivot de la FED qui se renforcent, à la faveur d'une dynamique d'inflation moins élevée. Le positionnement très défensif du marché a par ailleurs sans doute été propice à l'accélération des tendances. Dans cette perspective, malgré un positionnement qui est demeuré défensif sur les actions de la zone Euro, nous avons occasionnellement mis en place des structures optionnelles bénéficiant de ces accélérations (calls spreads). Du fait d'anticipations de dividendes toujours conservatrices, nous nous sommes renforcés sur les dividendes 2023 de l'Eurostoxx 50 et avons de même vendu les dividendes 2024, plus à risque dans notre scénario de récession à venir qui touchera les pays développés. Nous avons maintenu la sous-sensibilité obligataire compte tenu des politiques des banques centrales. Au vu des niveaux atteints début décembre, nous avons renforcé ce biais en vendant notamment le Buxl. La compression du spread entre l'Italie et l'Allemagne a été également propice à se repositionner à l'écartement sur la fin d'année. Enfin, sur le crédit, nous avons maintenu notre surexposition sur la dette Investment Grade, le portage nous semblant toujours pertinent.

La poche Actions

L'année 2022 aura été marquée par la guerre en Ukraine, fait générateur d'une grave crise énergétique en Europe. A cela s'est ajouté un changement de ton des banques centrales qui ont accéléré leurs politiques de resserrement monétaire afin de juguler l'inflation. Dans ce contexte la poche Actions a sous performé son indice de référence.

La sélection de titres a été décevante au sein des secteurs de la santé (surpondération d'Amplifon, Lonza, Merck KGaA, Orpea et Alcon), de la consommation discrétionnaire (surpondération de Faurecia, Valeo et Michelin) et des valeurs industrielles (surpondération de Varta, Tomra Systems, Saint Gobain, Signify et Befesa). En revanche elle a été favorable dans la technologie (absence d'Adyen et surpondération d'Aixtron) et les matériaux (absence de Sika, Givaudan et BASF). En termes d'allocation sectorielle la sous exposition à la consommation discrétionnaire et la surexposition aux services aux collectivités ont été bénéfiques. Toutefois la surexposition aux valeurs industrielles et aux matériaux a été pénalisante, tout comme la sous pondération du secteur de l'énergie.

La poche Taux

L'année 2022 a été particulièrement difficile sur le marché du crédit avec une forte décompression des « spreads » et une violente hausse de taux.

Sur l'année, le fonds a été impactée par sa surexposition à la catégorie de notation BBB marqué par une décompression des marges de crédit couplé à une forte remontée des taux. Dans ce contexte, les tranches les moins bien notés et les secteurs les plus high beta ont largement sous performés.

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a ainsi perdu 13.65% principalement impacté par la hausse de taux sur la période, tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a perdu de 11.12% principalement impacté par l'écartement des marges de crédits.

Avec 270Mds d'émissions (corporate) sur 2022, le marché primaire est en retrait de 38% par rapport à 2021 et très loin du record de 504Mds inscrit en 2020. Il faut remonter à 2012 pour trouver des volumes inférieurs. Le contexte très volatil et incertain peut expliquer cette baisse rendant le marché primaire moins attractif pour les investisseurs comme pour les émetteurs. A noter, la forte dynamique entourant les émissions d'obligations « Sustainable » (Green, Social, Transition, Sustainability, Sustainability Linked), qui représentent 36% du volume sur l'exercice, contre 27% en 2021.

Enfin le segment des financières a été particulièrement dynamique dans un contexte de baisse des encours de prêts à long terme octroyés par la BCE. Il y a eu 236Mds d'émission (hors covered) soit une hausse de 7% des volumes par rapport à 2021.

Sur la période, la performance de la part A est de -18,81% et celle de la part I est de -18,20% contre -15,21% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LYX NET ZERO 2050 SP EUROZ CLIM PAB DR UCITS ETF	1 361 428,21	3 086 425,25
BNP PARIBAS EASY SICAV EUR CORP BOND PAB FREE	2 075 741,73	-
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	377 265,91	881 362,89
OFI INVEST ISR MONETAIRE PART I	22 222 511,20	22 627 333,80
COVESTRO AG	250 263,65	652 473,67
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	1 060 893,60	203 444,00
FRANKLIN ICAV FRANKLIN EURO GREEN BOND UCITS ETF	1 005 076,41	2 757 006,82
UBS GROUP AG VAR 15/06/2027	683 862,79	668 673,56
INTESA SANPAOLO SPA	497 427,07	357 658,60
CAIXA BANK SA VAR 26/05/2028	693 110,27	594 084,34

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com>

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales. Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Effets de levier

Levier brut : 128,2%.

Levier net : 133,3%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	22 254 414,26
- Change à terme :	-
- Future :	13 040 470,00
- Options :	9 213 944,26
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.



OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.04.11 17:52:26 +0200

comptes annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	72 255 032,28	91 140 739,75
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	27 180 710,79	34 041 705,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 788 814,95	47 899 121,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 316 056,54	8 966 597,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	969 450,00	233 315,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	562 619,80	217 991,59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	562 619,80	217 991,59
Comptes financiers	127 150,19	1 911 397,21
Liquidités	127 150,19	1 911 397,21
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	72 944 802,27	93 270 128,55

BILANpassif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	72 120 194,47	91 143 223,70
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 136 736,02	1 791 464,59
• Résultat de l'exercice	154 992,99	26 018,58
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	71 138 451,44	92 960 706,87
Instruments financiers	1 126 770,03	218 465,03
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 126 770,03	218 465,03
Autres opérations	-	-
Dettes	679 580,80	90 956,65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	679 580,80	90 956,65
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	72 944 802,27	93 270 128,55

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	13 040 470,00	15 337 835,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	9 213 944,26	817 557,58
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	799,59	222,94
• Produits sur actions et valeurs assimilées	629 082,30	427 712,33
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	408 012,13	380 957,41
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 037 894,02	808 892,68
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 633,59	-10 364,42
• Autres charges financières	-656,58	-7 791,08
Total (II)	-4 290,17	-18 155,50
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 033 603,85	790 737,18
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-887 249,44	-775 216,91
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	146 354,41	15 520,27
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	8 638,58	10 498,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	154 992,99	26 018,58

règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPCVM et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPCVM dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Part A	Actif net	1,25% maximum TTC
	Part I	Actif net	0,50% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Part A	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
	Part I		
Commissions de mouvement	Part A	Prélèvement sur chaque transaction	de 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part I		
Commission de surperformance	Part A	Actif net	Néant
	Part I		

(1) Le FCP pouvant être investi jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

exercice 2022

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus :

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Mise à jour clause souscripteurs concernés (interdiction de souscription ressortissants russes et biélorusses) ; Mise à jour des liens internet

11/07/2022 : Mise à jour frais courants 2021

03/10/2022 : Changement de dénomination

03/11/2022 : Mise à jour suite recommandations labélisateur (benchmark univers ISR, réduction 20%)

Changements à intervenir :

01/01/2023 : Changement de société de gestion RTS SFDR % frais d'entrée mise à jour wording ESG

02/01/2023 : DIC PRIIPS

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation du résultat net et des plus-values-nettes réalisées.

évolutionactif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	92 960 706,87	49 444 800,37
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	14 932 805,72	43 782 414,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-20 961 568,47	-3 401 481,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 398 250,65	1 749 880,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 031 590,98	-356 243,44
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 489 935,59	627 554,28
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 822 455,48	-546 922,54
Frais de transaction	-47 666,48	-45 092,72
Différences de change	-51 718,03	87 967,90
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-15 304 487,36	1 566 557,06
- Différence d'estimation exercice N	-7 620 980,58	7 683 506,78
- Différence d'estimation exercice N-1	7 683 506,78	6 116 949,72
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	429 885,00	35 752,22
- Différence d'estimation exercice N	491 910,00	62 025,00
- Différence d'estimation exercice N-1	62 025,00	26 272,78
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	146 354,41	15 520,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	71 138 451,44	92 960 706,87

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	650 511,46	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	31 202 831,70	-
Obligations à taux variable	5 935 471,79	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	8 562 470,00	9 213 944,26	-	4 478 000,00
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	31 202 831,70	5 935 471,79	650 511,46	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	127 150,19
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	8 562 470,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	2 693 258,57	8 052 403,00	27 043 153,38
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	127 150,19	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	1 686 720,00	-	6 875 750,00

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	NOK	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 774 011,53	1 323 473,75	594 662,50	517 869,28
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	45,88	52 533,35	8 664,07	43 869,49
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	562 619,80
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	562 619,80
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	679 580,80
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	604 978,04
Frais provisionnés	71 979,39
Provisions commissions de mouvements	2 623,37
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0010746776	5 297,6364	13 159 028,34	1 919,0828	4 583 222,28
PART I / FR0010753095	614,342	1 773 777,38	5 217,215	16 378 346,19
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010746776		-		-
PART I / FR0010753095		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010746776		-		-
PART I / FR0010753095		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010746776		-		-
PART I / FR0010753095		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART A / FR0010746776	1,25
PART I / FR0010753095	0,50

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice Montant

Catégorie de part :	
PART A / FR0010746776	-
PART I / FR0010753095	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 2 674 180,12

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	154 992,99	26 018,58
Total	154 992,99	26 018,58

PART A / FR0010746776	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	122 312,75	-89 773,63
Total	122 312,75	-89 773,63
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0010753095	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	32 680,24	115 792,21
Total	32 680,24	115 792,21
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 136 736,02	1 791 464,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 136 736,02	1 791 464,59

PART A / FR0010746776	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 082 979,69	1 428 206,01
Total	-1 082 979,69	1 428 206,01
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0010753095	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-53 756,33	363 258,58
Total	-53 756,33	363 258,58
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 15 mai 2009.

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	71 138 451,44	92 960 706,87	49 444 800,37	26 933 606,58	20 503 133,77

PART A / FR0010746776	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	29 936,4558	26 557,9022	12 510,294	5 279	3 367
Valeur liquidative	2 264,05	2 788,49	2 672,99	2 389,95	1 938,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-32,09	50,39	59,82	411,48	101,07

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0010753095	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	1 277,967	5 880,84	5 233,15	5 275,104	6 399
Valeur liquidative	2 629,59	3 214,53	3 058,35	2 714,07	2 184,38
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-16,49	81,45	88,81	483,94	131,22

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0014005AC9	AFYREN	PROPRE	19 822,00	114 967,60	EUR	0,16
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	3 437,00	455 058,80	EUR	0,64
DE000A0WMPJ6	AIXTRON	PROPRE	14 233,00	383 864,01	EUR	0,54
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	9 606,00	614 620,57	CHF	0,86
NL0012817175	ALFEN NV	PROPRE	5 227,00	440 113,40	EUR	0,62
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	17 549,00	400 468,18	EUR	0,56
IT0004056880	AMPLIFON	PROPRE	17 387,00	483 706,34	EUR	0,68
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	6 546,00	346 938,00	EUR	0,49
NL0006237562	ARCADIS NV	PROPRE	12 661,00	464 658,70	EUR	0,65
LU1673108939	AROUNDTOWN REIT	PROPRE	38 802,00	84 704,77	EUR	0,12
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	899,00	211 849,35	EUR	0,30
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	1 981,00	998 027,80	EUR	1,40
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	29 561,00	594 662,50	SEK	0,84
FR0000120628	AXA	PROPRE	35 335,00	920 653,43	EUR	1,29
LU1704650164	BEFESA SA	PROPRE	8 815,00	397 203,90	EUR	0,56
BE0974386188	BIOTALYS NV	PROPRE	43 304,00	294 467,20	EUR	0,41
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	17 977,00	957 275,25	EUR	1,35
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	6 225,00	174 549,00	EUR	0,25
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	18 223,00	448 468,03	EUR	0,63
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	28 161,00	731 763,59	EUR	1,03
NL0010583399	CORBION	PROPRE	13 477,00	429 107,68	EUR	0,60
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	47 779,00	469 715,35	EUR	0,66
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	12 872,00	633 688,56	EUR	0,89
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	5 637,00	286 810,56	EUR	0,40
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	31 574,00	649 792,92	EUR	0,91

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000035818	ESKER	PROPRE	3 237,00	509 180,10	EUR	0,72
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	4 744,00	802 684,80	EUR	1,13
FR0010040865	GECINA ACT	PROPRE	3 404,00	323 890,60	EUR	0,46
FR0014003VY4	HYDROGENE DE FRANCE	PROPRE	11 436,00	239 012,40	EUR	0,34
BE0974374069	INCLUSIO SA	PROPRE	9 943,00	136 716,25	EUR	0,19
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	17 152,00	487 631,36	EUR	0,69
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	14 031,00	842 982,48	EUR	1,18
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	2 759,00	73 858,43	EUR	0,10
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	2 365,00	270 319,50	EUR	0,38
FR0014009YQ1	LHYFE	PROPRE	38 565,00	333 587,25	EUR	0,47
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	1 408,00	646 073,02	CHF	0,91
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	2 522,00	841 339,20	EUR	1,18
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	3 449,00	623 924,10	EUR	0,88
NO0003054108	MOWI ASA	PROPRE	35 257,00	560 704,85	NOK	0,79
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	1 876,00	570 304,00	EUR	0,80
NO0010081235	NEL ASA	PROPRE	119 314,00	157 235,50	NOK	0,22
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	17 806,00	669 683,66	EUR	0,94
FR0000044448	NEXANS SA	PROPRE	6 238,00	526 799,10	EUR	0,74
DE000A0D6554	NORDEX	PROPRE	37 799,00	498 946,80	EUR	0,70
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	7 890,00	517 869,28	DKK	0,73
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	13 893,00	653 109,93	EUR	0,92
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	2 255,00	217 359,45	EUR	0,31
NO0010715139	SCATEC ASA	PROPRE	31 693,00	236 940,11	NOK	0,33
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	5 531,00	723 012,32	EUR	1,02
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	6 030,00	281 781,90	EUR	0,40
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	4 844,00	457 564,24	EUR	0,64
NO0012470089	TOMRA SYSTEMS ASA	PROPRE	23 401,00	368 593,29	NOK	0,52
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	8 122,00	597 454,32	EUR	0,84
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	13 349,00	458 137,68	EUR	0,64
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	25 348,00	423 311,60	EUR	0,60

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0012532810	WAGA ENERGY	PROPRE	13 939,00	397 261,50	EUR	0,56
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	6 378,00	232 988,34	EUR	0,33
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	1 146,00	513 317,94	CHF	0,72
Total Action				27 180 710,79		38,21
Obligation						
XS2388941077	ACCIONA ENERGIA FINANCIA 0.375% 07/10/2027	PROPRE	900 000,00	775 042,30	EUR	1,09
BE6330288687	AEDIFICA SA 0.75% 09/09/2031	PROPRE	500 000,00	327 915,78	EUR	0,46
XS2356311139	AIA GROUP LTD VAR 09/09/2033	PROPRE	200 000,00	156 292,14	EUR	0,22
XS2491963638	AIB GROUP PLC VAR 04/07/2026	PROPRE	439 000,00	434 215,19	EUR	0,61
XS2301127119	AKELIUS RESIDENTIAL PROP 0.75% 22/02/2030	PROPRE	448 000,00	325 245,58	EUR	0,46
FR0014001EW8	ALSTOM SA 0.0% 11/01/2029	PROPRE	500 000,00	393 602,50	EUR	0,55
XS1369278764	AMGEN INC 2% 25/02/2026	PROPRE	300 000,00	291 486,27	EUR	0,41
XS2116503546	AMPLIFON SPA 1.125% 13/02/2027	PROPRE	1 000 000,00	908 266,30	EUR	1,28
XS2339399946	ANDORRA INTERNATIONAL BD 1.25% 06/05/31	PROPRE	300 000,00	241 274,30	EUR	0,34
XS1879112495	ARGENTUM GIVAUDAN 2% 17/09/2030	PROPRE	300 000,00	268 436,04	EUR	0,38
FR0012452191	ARKEMA 1.5% 20/01/2025	PROPRE	300 000,00	292 213,61	EUR	0,41
XS2357754097	ASSICURAZIONI GE 1.713% 30/6/2032	PROPRE	261 000,00	201 485,26	EUR	0,28
XS2412267358	ASTM SPA 1% 25/11/2026	PROPRE	206 000,00	176 847,60	EUR	0,25
XS0878743623	AXA SA TF/TV 04/07/2043	PROPRE	800 000,00	825 572,16	EUR	1,16
XS2553801502	BANCO DE SABADELL SA VAR 10/11/2028	PROPRE	100 000,00	101 096,22	EUR	0,14
XS2455392584	BANCO DE SABADELL SA VAR 24/03/2026	PROPRE	100 000,00	95 957,66	EUR	0,13
ES0213679HN2	BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	PROPRE	300 000,00	267 418,53	EUR	0,38
FR0013515749	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.25% 03/06/2030	PROPRE	200 000,00	163 983,15	EUR	0,23
ES0000106726	BASQUE GOVERNMENT 0.45% 30/04/2032	PROPRE	301 000,00	226 792,82	EUR	0,32
XS2430965538	BNG BANK NV 0.25% 12/01/2032	PROPRE	650 000,00	503 284,83	EUR	0,71
FR0013484458	BNP PARIBAS VAR 19/02/2028	PROPRE	300 000,00	256 538,45	EUR	0,36
FR0013381704	BNP PARIBAS VAR 20/11/2030	PROPRE	400 000,00	371 699,12	EUR	0,52
FR0013222494	BOUYGUES SA 1.375% 07/06/2027	PROPRE	200 000,00	183 225,99	EUR	0,26
FR0014007VJ6	BPCE SA VAR 02/02/2034	PROPRE	500 000,00	414 467,82	EUR	0,58
XS1577950667	BRAMBLES FINANCE PLC 1.5% 04/10/2027	PROPRE	500 000,00	453 718,86	EUR	0,64

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2394063437	BRENNTAG FINANCE BV 0.50% 06/10/2029	PROPRE	300 000,00	227 593,25	EUR	0,32
DE0001030724	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	PROPRE	536 589,00	275 987,58	EUR	0,39
FR0014001S17	CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.0% 25/05/2031	PROPRE	600 000,00	457 608,00	EUR	0,64
XS2286044024	CBREGI OPEN END FUND 0.5% 27/01/2028	PROPRE	431 000,00	336 267,59	EUR	0,47
XS2555412001	CESKA SPORITELNA AS VAR 14/11/2025	PROPRE	200 000,00	207 035,35	EUR	0,29
BE0002838192	COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	PROPRE	300 000,00	245 719,40	EUR	0,35
XS2385397901	COMCAST CORP 0% 14/09/2026	PROPRE	255 000,00	222 910,04	EUR	0,31
DE000CZ45W81	COMMERZBANK AG VAR 06/12/2032	PROPRE	300 000,00	296 707,89	EUR	0,42
BE0002800812	COMMUNAUTE FRANCAISE BEL 0.625% 11/06/2035	PROPRE	300 000,00	209 069,22	EUR	0,29
ES00001010G6	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.16% 30/07/2028	PROPRE	601 000,00	502 657,30	EUR	0,71
ES0000101966	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.827% 30/07/2027	PROPRE	163 000,00	146 375,18	EUR	0,21
ES00001010I2	COMMUNITY OF MADRID SPAI 1.723% 30/04/2032	PROPRE	430 000,00	366 143,22	EUR	0,51
XS1956955980	COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.625% 27/02/2024	PROPRE	200 000,00	195 419,64	EUR	0,27
XS1772457633	COVIVIO SA 2.375% 20/02/2028	PROPRE	100 000,00	93 389,67	EUR	0,13
FR0013447232	COVIVIO 1.125% 17/09/2031	PROPRE	400 000,00	323 499,91	EUR	0,45
XS1945965611	CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029	PROPRE	750 000,00	652 731,70	EUR	0,92
FR0013517307	CRD MUTUEL ARKEA VAR 11/06/2029	PROPRE	300 000,00	257 374,74	EUR	0,36
XS2168478068	CRH SMW FINANCE DAC 1.25% 05/11/2026	PROPRE	200 000,00	183 178,71	EUR	0,26
FR001400CJG3	DANONE SA 3.071% 07/09/2032	PROPRE	200 000,00	194 147,63	EUR	0,27
XS1076781589	DELTA LOYD TF/TV PERPETUEL	PROPRE	300 000,00	303 899,12	EUR	0,43
XS2050406094	DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031	PROPRE	419 000,00	328 625,74	EUR	0,46
XS2051777873	DS SMITH PLC 0.875% 12/09/2026	PROPRE	200 000,00	178 067,78	EUR	0,25
FR0013385655	EDENRED 1.875% 06/03/2026	PROPRE	100 000,00	97 056,31	EUR	0,14
XS2463988795	EQT AB 2.375% 06/04/2028	PROPRE	432 000,00	387 535,98	EUR	0,54
FR0013516069	ESSILORLUXOTTICA 0.375% 05/01/2026	PROPRE	200 000,00	185 640,49	EUR	0,26
FR0013463676	ESSILORLUXOTTICA 0.75% 27/11/2031	PROPRE	300 000,00	240 487,58	EUR	0,34
XS2535484526	ESSITY CAPITAL BV 3% 21/09/2026	PROPRE	243 000,00	238 939,46	EUR	0,34
XS2194790262	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.01% 15/11/2035	PROPRE	168 000,00	111 045,89	EUR	0,16
XS1980857319	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1% 14/11/2042	PROPRE	300 000,00	203 252,96	EUR	0,29
EU000A3KNYF7	EUROPEAN UNION 0% 04/03/2026	PROPRE	460 000,00	419 419,26	EUR	0,59

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
EU000A3KM903	EUROPEAN UNION 0.2% 04/06/2036	PROPRE	62 000,00	41 549,74	EUR	0,06
EU000A3K4C42	EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	PROPRE	96 210,00	65 210,40	EUR	0,09
EU000A3KNYG5	EUROPEAN UNION 0.45% 02/05/2046	PROPRE	110 000,00	60 858,04	EUR	0,09
EU000A3K4DG1	EUROPEAN UNION 1.25% 04/02/2043	PROPRE	196 000,00	138 523,12	EUR	0,19
EU000A3K4D09	EUROPEAN UNION 2.75% 04/12/2037	PROPRE	689 000,00	636 964,55	EUR	0,90
DE0001030708	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	PROPRE	1 298 000,00	1 077 214,09	EUR	1,51
FR0013170834	FONCIERE DES REGIONS 1.875% 20/05/2026	PROPRE	200 000,00	190 627,07	EUR	0,27
FR001400AQH0	FRANCE I 0.10% 25/07/2038	PROPRE	644 000,00	650 511,46	EUR	0,91
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	347 753,00	202 252,15	EUR	0,28
FR0013284205	GECINA 1.375% 26/1/2028	PROPRE	300 000,00	270 420,47	EUR	0,38
DE0001030716	GERMANY 0% 10/10/2025	PROPRE	1 300 000,00	1 217 697,00	EUR	1,71
FR0013365640	GRPM ASSURACES MUTUELLES 3.375% 24/09/2028	PROPRE	100 000,00	91 949,40	EUR	0,13
FR0013457967	ICADE SANTE SAS 0.875% 04/11/2029	PROPRE	500 000,00	369 203,18	EUR	0,52
FR0014003OB7	ILE DE FRANCE MOBILITIES 0.95% 28/05/2041	PROPRE	300 000,00	191 143,81	EUR	0,27
XS2194192527	INFINEON TECHNOLOGIES AG 2% 24/06/2032	PROPRE	500 000,00	421 594,17	EUR	0,59
XS2079079799	ING GROEP INV VAR 13/11/2030	PROPRE	300 000,00	265 233,98	EUR	0,37
XS2350756446	ING GROUPE NV VAR 09/06/2032	PROPRE	100 000,00	84 888,43	EUR	0,12
IE00BFZRQ242	IRELAND 1.35% 18/03/2031	PROPRE	11 463,00	10 319,43	EUR	0,01
XS1145526825	ISS GLOBAL 2.125% 02/12/2024	PROPRE	100 000,00	97 117,30	EUR	0,14
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	PROPRE	442 000,00	412 369,58	EUR	0,58
XS2050543839	ITV PLC 1.375% 26/09/2026	PROPRE	501 000,00	455 077,06	EUR	0,64
ES0000090888	JUNTA DE ANDALUCIA 0.7% 30/07/2033	PROPRE	274 000,00	199 146,20	EUR	0,28
XS2555918270	JYSKE BANK AS 5.50% 16/11/2027	PROPRE	438 000,00	444 830,56	EUR	0,63
BE0002819002	KBC GROUP NV VAR 07/12/2031	PROPRE	300 000,00	248 623,00	EUR	0,35
BE0974365976	KBC GROUP NV VAR 16/06/2027	PROPRE	100 000,00	88 554,71	EUR	0,12
BE0002631126	KBC GROUP NV 1.125% 25/01/2024	PROPRE	200 000,00	198 433,18	EUR	0,28
XS2331327564	KFW 0% 15/06/2029	PROPRE	229 000,00	188 447,76	EUR	0,26
XS2388457264	KFW 0% 15/09/2031	PROPRE	192 000,00	146 873,66	EUR	0,21
XS2475954900	KFW 1.375% 07/06/2032	PROPRE	260 000,00	225 564,59	EUR	0,32
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	513 369,00	434 071,52	EUR	0,61

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013121753	KLEPIERRE 1.875% 19/02/2026	PROPRE	200 000,00	189 568,92	EUR	0,27
XS1851226891	KOMMUNEKREDIT 0.75% 05/07/2028	PROPRE	400 000,00	353 363,89	EUR	0,50
XS2193978363	KONINKLIJKE DSM NV 0.25% 23/06/2028	PROPRE	200 000,00	166 838,75	EUR	0,23
XS2193979254	KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	PROPRE	200 000,00	151 384,18	EUR	0,21
XS2227906034	KUNTARAOITUS OYJ 0.05% 10/09/2035	PROPRE	300 000,00	202 693,36	EUR	0,28
FR00140009W6	LA BANQUE POSTALE VAR 26/01/2031	PROPRE	300 000,00	263 007,49	EUR	0,37
XS2023644540	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	PROPRE	200 000,00	160 340,60	EUR	0,23
XS2218405772	MERCK KGAA VAR 09/09/2080	PROPRE	100 000,00	89 633,84	EUR	0,13
XS1152343668	MERCK KGAA VAR 12/12/2074	PROPRE	300 000,00	296 814,37	EUR	0,42
XS2287624584	MOTABILITY OPERATIONS GR 0.125% 20/07/2028	PROPRE	530 000,00	443 561,73	EUR	0,62
XS2291793813	NEDER WATERSCHAPSBANK 0.0% 16/02/2037	PROPRE	300 000,00	189 718,50	EUR	0,27
XS2388449758	NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	PROPRE	600 000,00	487 730,19	EUR	0,69
DE000NWB0AN7	NRW BANK 0% 28/07/2031	PROPRE	400 000,00	306 568,00	EUR	0,43
DE000NWB0AF3	NRW BANK 0.75% 30/06/2028	PROPRE	300 000,00	265 059,74	EUR	0,37
XS2259210677	ONTARIO TEACHERS FINANCE 0.05% 25/11/2020	PROPRE	165 000,00	124 663,02	EUR	0,18
FR001400DAO4	ORANO SA 5.375% 15/05/2027	PROPRE	200 000,00	204 744,35	EUR	0,29
XS2021462440	PROLOGIS INTL FUND II 0.875% 09/07/2029	PROPRE	325 000,00	262 745,32	EUR	0,37
XS1789176846	PROLOGIS INTL FUND II 1.75% 15/03/2028	PROPRE	125 000,00	112 931,99	EUR	0,16
XS2338991941	PROVINCE OF QUEBEC 0.25% 05/05/2031	PROPRE	320 000,00	247 764,92	EUR	0,35
FR0013426731	REGIE AUTONOME DES TRANS 0.35% 20/06/2029	PROPRE	100 000,00	83 110,90	EUR	0,12
FR0014003067	REGION OF ILE DE FRANCE 0% 20/04/2028	PROPRE	800 000,00	674 616,00	EUR	0,95
BE6313645127	REGION WALLONNE 0.25% 03/05/2026	PROPRE	300 000,00	273 605,42	EUR	0,38
BE6313647149	REGION WALLONNE 1.25% 03/05/2034	PROPRE	300 000,00	235 221,12	EUR	0,33
AT0000A2Y8G4	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.85% 23/05/2049	PROPRE	300 000,00	233 704,39	EUR	0,33
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	842 000,00	473 923,85	EUR	0,67
SI0002104196	REPUBLIKA SLOVEN 0.125% 01/07/2031	PROPRE	365 000,00	269 473,66	EUR	0,38
XS1584122763	SCA HYGIENE AB 1.625% 30/03/2027	PROPRE	200 000,00	185 911,25	EUR	0,26
FR0013396876	SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	PROPRE	200 000,00	185 805,77	EUR	0,26
FR001400DT99	SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09/11/2027	PROPRE	200 000,00	199 121,65	EUR	0,28
XS2360041474	SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22/09/2031	PROPRE	198 000,00	140 732,06	EUR	0,20

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2455401757	SEGRO CAPITAL SARL 1.875% 23/03/2030	PROPRE	100 000,00	86 518,48	EUR	0,12
XS2344569038	SELP FINANCE SARL 0.875% 27/05/2029	PROPRE	250 000,00	190 150,49	EUR	0,27
XS1849518276	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.875% 15/01/2026	PROPRE	300 000,00	294 983,60	EUR	0,41
FR00140005R4	SOCIETE DU GRAND PARIS 0.7% 15/10/2060	PROPRE	300 000,00	115 071,37	EUR	0,16
FR0013422383	SOCIETE DU GRAND PARIS 1.7% 25/05/2050	PROPRE	100 000,00	66 443,03	EUR	0,09
FR0013335767	SOCIETE FONCIERE LYONNAIS 1.5% 29/05/2025	PROPRE	300 000,00	281 601,00	EUR	0,40
FR0014001JM8	SOCIETE NATIONALE SNCF 1% 19/01/2061	PROPRE	200 000,00	84 677,33	EUR	0,12
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	595 000,00	365 735,42	EUR	0,51
XS1050461034	TELEFONICA EUROPE BV TF/TV PERPETUAL	PROPRE	400 000,00	416 614,63	EUR	0,59
XS2443749648	TELIA COMPANY AB VARIABLE 30/06/2083	PROPRE	200 000,00	178 634,41	EUR	0,25
XS0545428285	TELIASONERA 3.875% 01/10/2025	PROPRE	200 000,00	203 741,49	EUR	0,29
XS2478299386	TENNET HOLDINGS BV 2.375% 17/05/2033	PROPRE	400 000,00	351 261,93	EUR	0,49
XS2437854487	TERNA RETE ELECTRICA PERP	PROPRE	128 000,00	110 152,00	EUR	0,15
XS1997077364	TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	PROPRE	400 000,00	343 232,76	EUR	0,48
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	200 000,00	172 459,07	EUR	0,24
XS1979280853	VERIZON COMMUNICATIONS 0.875% 08/04/2027	PROPRE	300 000,00	267 612,48	EUR	0,38
XS2052320954	VERIZON COMMUNICATIONS 0.875% 19/03/2032	PROPRE	300 000,00	228 409,82	EUR	0,32
DE000A3MP4U9	VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	PROPRE	200 000,00	153 468,26	EUR	0,22
DE000A3MP4V7	VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	PROPRE	300 000,00	200 015,08	EUR	0,28
XS2198580271	WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	PROPRE	416 000,00	334 538,39	EUR	0,47
Total Obligation				37 788 814,95		53,12
O.P.C.V.M.						
LU1859444769	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR CORP BOND PAB FREE	PROPRE	226 871,00	2 077 548,50	EUR	2,92
IE00BHZRR253	FRANKLIN ICAV FRANKLIN EURO GREEN BOND UCITS ETF	PROPRE	42 688,00	910 961,92	EUR	1,28
LU2195226068	LYX NET ZERO 2050 SP EUROZ CLIM PAB DR UCITS ETF	PROPRE	28 910,00	653 366,00	EUR	0,92
FR0010815589	OFI INVEST ISR MONETAIRE PART I	PROPRE	2 633,00	2 674 180,12	EUR	3,76
Total O.P.C.V.M.				6 316 056,54		8,88
Total Valeurs mobilières				71 285 582,28		100,21
Options						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
SX5E2303CQ13	SX5E/202303/C/3950.	PROPRE	-460,00	-286 120,00	EUR	-0,40

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SX5E2303CQ14	SX5E/202303/C/4175.	PROPRE	920,00	128 800,00	EUR	0,18
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-157 320,00		-0,22
Total Options				-157 320,00		-0,22
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	-438 640,03	-438 640,03	EUR	-0,62
Total APPELS DE MARGES				-438 640,03		-0,62
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-2 623,37	-2 623,37	EUR	-0,00
Total AUTRES				-2 623,37		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-604 978,04	-604 978,04	EUR	-0,85
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	45,30	45,88	CHF	0,00
	BANQUE DKK SGP G1	PROPRE	128 223,58	17 242,58	DKK	0,02
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	22 037,40	22 037,40	EUR	0,03
	BANQUE NOK SGP G1	PROPRE	552 309,42	52 533,35	NOK	0,07
	BANQUE SEK SGP G1	PROPRE	96 346,66	8 664,07	SEK	0,01
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	28 417,57	26 626,91	USD	0,04
Total BANQUE OU ATTENTE				-477 827,85		-0,67
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	562 619,80	562 619,80	EUR	0,79
Total DEPOSIT DE GARANTIE				562 619,80		0,79
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-70 641,50	-70 641,50	EUR	-0,10
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 337,89	-1 337,89	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-71 979,39		-0,10
Total Liquidités				-428 450,84		-0,60
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
DED151223	EURO STOXX 1223	PROPRE	224,00	336 230,00	EUR	0,47
DED201224	EURO STOXX 1224	PROPRE	-132,00	-234 570,00	EUR	-0,33
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				101 660,00		0,14
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX100323	EURO BUND 0323	PROPRE	16,00	-148 640,00	EUR	-0,21
RX100323	EURO BUND 0323	PROPRE	-11,00	95 150,00	EUR	0,13

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
UB100323	EURO BUXL 0323	PROPRE	-9,00	235 800,00	EUR	0,33
DU100323	EURO SCHATZ 0323	PROPRE	16,00	-18 800,00	EUR	-0,03
IK1100323	EURO-BTP FU 0323	PROPRE	-19,00	173 470,00	EUR	0,24
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				336 980,00		0,47
Total Futures				438 640,00		0,62
Total OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE				71 138 451,44		100,00

Dénomination du produit :
Ofi Invest ISR Croissance Durable

Identifiant d'entité juridique :
969500OLPT491N4KVV56

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ ☐ **Oui**

☐ ☒ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas **réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds Ofi Invest ISR Croissance Durable (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche thématique avec l'exclusion de plusieurs secteurs, en contradiction avec ses thématiques d'investissement, lui permettant d'éliminer 20% des émetteurs de son univers d'investissement et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

Compte tenu de l'objectif de gestion, il est rappelé que la performance du Fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois à titre indicatif, la performance du Fonds pourra être comparée à celle de l'indice composite

suivant : 60% de l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate et 40% de MSCI Europe Ex UK. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score de durabilité** : Le score de durabilité au niveau du portefeuille a atteint 2,84 sur une échelle de -10 à +10 et le score de durabilité de son univers est de 1 sur une échelle de -10 à +10.
- **L'intensité carbone** : dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, cet indicateur ESG promouvant des caractéristiques sociales et environnementales a été piloté au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 30 décembre 2022 sont les suivantes :
L'intensité carbone du portefeuille représente 83,42 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente 142,01 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2022 et 30 décembre 2022.

● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*
- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité :

Indicateur d'incidence négative	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement	Politique de Vote	Indicateur label ISR
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X Charbon / pétrole et gaz	X	X	X Say on Climate	
2. Empreinte carbone			X	X Say on Climate	
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements			X	X Say on Climate	X Intensité carbone (scope 1&2)
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	X Charbon / pétrole et gaz		X	X Say on Climate	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable		X			
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact					
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		X	X		

8. Rejets dans l'eau		X			
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		X			
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE	X <i>Pacte mondial</i>	X	X		X
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	X <i>Pacte mondial</i>	X	X		
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		X			
13. Mixité au sein des organes de gouvernance			X	X	X
14. Exposition à des armes controversées	X <i>Armes controversées</i>				
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales					
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption		X	X		

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

- Pour la poche Actions

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence. à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	pays
ASML HOLDING NV	Technologie	1,45%	Pays-Bas
BNP PARIBAS SA	Banque	1,37%	France
AXA SA	Assurances	1,31%	France
LOREAL SA	Biens non durables	1,21%	France
KBC GROEP NV	Banque	1,19%	Belgique
ESSILORLUXOTTICA SA	Santé	1,13%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industriel	1,05%	France
COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEME	Biens de consommation	1,03%	France
NEOEN SA	Services aux collectivités	0,94%	France
QIAGEN NV	Santé	0,92%	Pays-Bas
EDP RENOVAVEIS SA	Services aux collectivités	0,91%	Espagne
LONZA GROUP AG (EUCH)	Santé	0,91%	Suisse
DANONE SA	Industrie Agro-alimentaire	0,90%	France
MERCK	Santé	0,88%	Allemagne
ALCON AG (EUCH)	Santé	0,86%	Suisse

Pour la poche « Taux »

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	pays
BUNDESOBLIGATION 0 10/2025 - 10/10/25	Souverains (OCDE)	1,84%	Allemagne
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND 0 8/2030 - 15/08/30	Souverains (OCDE)	1,60%	Allemagne
AMPLIFON SPA 1.125 2/2027 - 13/02/27	Pharmacie	1,28%	Italie
AXA SA NOINDEX 0 7/2043 - 04/07/43	Assurances	1,16%	France
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIA MTN RegS - 07/10/27	Utilities	1,09%	Espagne
REGION ILE DE FRANCE 0 4/2028 - 20/04/28	Entités publiques	0,95%	France
CPPIB CAPITAL INC 0.875 2/2029 - 06/02/29	Entités publiques	0,92%	Canada
FRANCE (REPUBLIC OF) CPTFEMU 0.1 7/2038 - 25/07/38	Souverains (OCDE)	0,91%	France
EUROPEAN UNION 2.75 12/2037 - 04/12/37	Supranational	0,90%	Supra-National
BNG BANK NV 0.25 1/2032 - 12/01/32	Souverains (OCDE)	0,71%	Pays-Bas
MADRID COMMUNITY OF 0.16 7/2028 - 30/07/28	Souverains (OCDE)	0,71%	Espagne
NATIONALE NEDERLANDEN BANK N V RegS - 21/09/28	Banques	0,69%	Pays-Bas

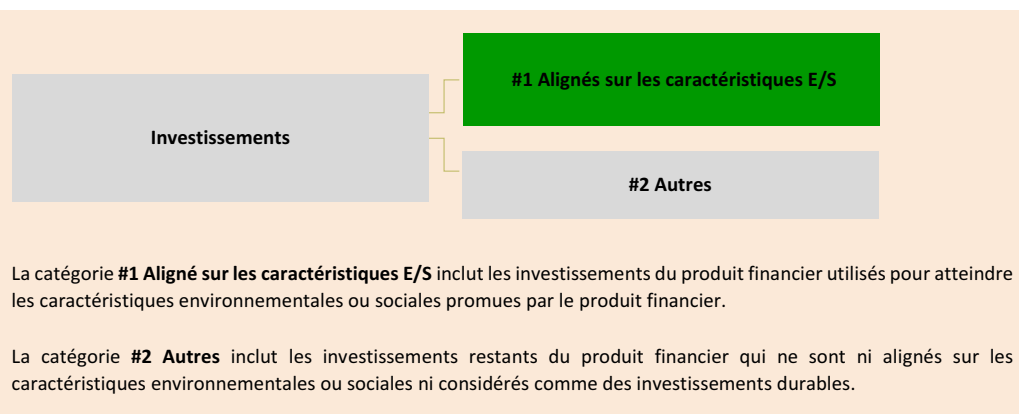
BUONI POLIENNALI DEL TES 1.5 4/2045 - 30/04/45	Souverains (OCDE)	0,67%	Italie
CAISSE AMORTISSEMENT DE LA DETTE S O 5/2031 - 25/05/31	Entités publiques	0,64%	France
ITV PLC RegS - 26/09/26	Services	0,64%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Au 30 décembre 2022, le Fonds a 90,30% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a 9,70% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- -0,60% de liquidités
- 0% de dérivés
- 10,30% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Pour la poche « Actions »

SECTEUR	% D'ACTIFS
Biens et services industriels	20,54%
Santé	17,11%
Banques	8,49%
Assurance	7,29%
Agro-alimentaire et boissons	6,87%
Chimie	6,48%
Technologie	5,99%
Pétrole et gaz	5,84%

Services aux collectivités	5,69%
Produits ménagers et de soin personnel	5,22%
Automobiles et équipementiers	4,24%
Bâtiments et matériaux de construction	2,77%
Services financiers	1,77%
Immobilier	1,49%
Télécommunications	0,10%
Distribution	0,06%
Médias	0,05%
Autres	0,01%
Voyage et loisirs	0,01%

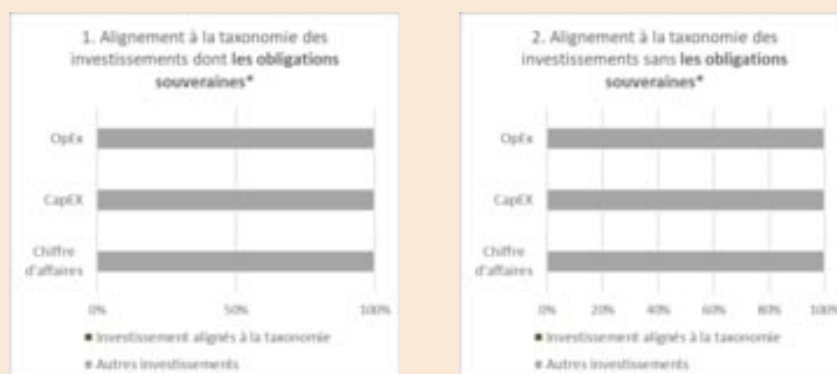
Pour la poche « Taux »

SECTEUR	% D'ACTIFS
Gouvernement souverain et assimilé	28,77%
Banques	15,63%
Gouvernement quasi-souverain	9,10%
Consommation Non cyclique	8,70%
Immobilier	7,23%
Communications	5,17%
Assurance	3,87%
Biens d'équipement	3,42%
Matériaux de base	3,42%
Autres financières	2,96%
Services aux collectivités	2,69%
Transport	2,58%
Consommation cyclique	2,23%
Technologie	1,99%
Autres (<1%)	2,22%


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE en portefeuille est nulle.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souverains » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 décembre 2022, la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au [Fonds](#) conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- Des liquidités ;
- Des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

- ☐ En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?
- ☐ Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?
- ☐ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
- ☐ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?